

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Etaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme ARNOULT, M. PONSOT, ROUSSELIN, BERHAUT.

Etaient absentes excusées :

Mme CAUNOIS procuration à Mme RETOURNARD, Mme CHRISTOPHE procuration à M. PONSOT, Mme SANDALO procuration à M. VIALLETEL, Mme VOGUET procuration à M. THOMAS, Mme JANIN procuration à M. BERHAUT, M. RABY procuration à Mme ARNOULT.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire
le jeudi 4 avril 2019 à 19h00 salle du Conseil, mairie de CHOIGNES.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2019 ;
- 2) Budget primitif 2019 du budget général ;
- 3) Budget primitif 2019 du budget assainissement ;
- 4) Indemnités des élus ;
- 5) Mise à disposition de place de parking (annule et remplace) ;
- 6) Travaux de voirie sur la voie communale dite de Chamarandes à Laville-aux-bois ;
- 7) Achat ER sur parcelle section AC n°60 sise rue du chemin de fer à CHOIGNES ;
- 8) Achat véhicule ;
- 9) Avenant au marché de travaux rue du chemin de fer ;
- 10) Maître d'œuvre pour le suivi de travaux de la voie verte et rue Paquis Haut.

Points divers

- DIA : parcelles section ZA n° 183 et n° 237 sise 9 rue Paquis Haut à CHOIGNES ;
- DIA : parcelle section A n° 52 sise « les 7 quartiers » et parcelle section ZI n° 108 sise route de Langres à CHOIGNES.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire **à l'unanimité**. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Madame le Maire propose de retirer le point sur les tarifs des concessions de cimetière. Ce sujet sera traité dans un prochain conseil. Elle demande aussi d'inscrire deux sujets : un avenant au marché de travaux rue du chemin de fer et de décider de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux rue Paquis Haut et d'une voie verte.

Le Conseil accepte **à l'unanimité**.

Madame le Maire présente Madame Lydia CORPET stagiaire en formation sur le métier de secrétaires de mairie remplaçantes. Cette formation est organisée par le Centre de Gestion 52 pour une durée de 3 mois.

20190401 - Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du taux des 3 taxes, à savoir :

Taxes	Taux votés	Base d'imposition prévisionnelle 2019	Produit attendu correspondant
Habitation	17.24%	1 049 000.00 €	180 848.00 €
Foncier bâti	12.35%	686 000.00 €	84 721.00 €
foncier non bâti	27.47%	49 300.00 €	13 543.00 €
Produit fiscal attendu			279 112.00 €

BUDGETS PRIMITIFS 2019

La parole est donnée à Mme Véronique KOLB, Adjointe aux finances et M. Yannick THOMAS, membre de la commission des finances, pour la présentation des budgets primitifs 2019 pour le budget général et le budget assainissement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2019 du budget général et du budget assainissement (budget voté en suréquilibre), à savoir :

20190402 – Budget général

RECAPITULATIF DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS		
	Dépenses	Recettes
Investissement	787 507.44 €	787 507.44 €
Fonctionnement	1 102 003.52 €	1 102 003.52 €
Total	1 889 510.96 €	1 889 510.96 €

20190403 – Budget assainissement

RECAPITULATIF DES DEUX SECTIONS ET RESULTATS		
	Dépenses	Recettes
Investissement	167 684.68 €	167 684.68 €
Fonctionnement	90 752.00 €	113 016.34 €
Total	258 436.68 €	280 701.02 €

20190404 – Indemnités des élus

Les délibérations sur les indemnités de fonction des élus prises en début de mandat indiquaient l'indice de référence 1015. Depuis, cet indice a évolué et au 1^{er} janvier 2019, il est passé à 1027. Afin d'être en conformité avec les préconisations des services préfectoraux, il convient d'indiquer : « indice brut terminal du barème ».

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**; fixe le montant des indemnités des élus :

- Pour le Maire : **25,80 % de l'indice brut terminal du barème** ;
- Pour les Adjoints : **12,38 % de l'indice brut terminal du barème**.

20190405 – Occupation du domaine privé : place de parking Annule et remplace

La délibération n°20190316 du 7 mars 2019 précise que les places de parking dans la cour de la salle Musset à Chamarandes se situent sur le domaine public. Or, cette cour fait partie du domaine privé de la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Autorise le restaurant au « rendez-vous des amis » à occuper 4 places de parking dans la cour de la salle Musset à Chamarandes ;
- fixe le prix du droit d'occupation du domaine privé à 20,00 € par place et par mois, soit 80,00 €.

20190406 – Travaux de voirie sur la voie communale dite « de Chamarandes à Laville-aux-bois »

Des travaux de voirie sont nécessaires sur la voie communale dite « de Chamarandes à Laville-aux-bois » : la chaussée est en très mauvais état. Elle doit être restaurée afin de retrouver une voie sécurisée.

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (2 abstentions M. ROUSSELIN, M. BERHAUT), décide de la réfection de la voie communale dite « de Chamarandes à Laville-aux-bois » dont le coût prévisionnel s'élève à 13 679,20 € HT.

20190407 – Achat d'un emplacement réservé (ER) sur la parcelle section AC n° 60 sise rue du chemin de fer à CHOIGNES

La parcelle section AC n° 60 rue du chemin de fer à CHOIGNES est en cours de vente. Le nouveau propriétaire a été contacté par la commune pour l'achat de l'ER qui impacte la parcelle.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de faire l'acquisition de l'ER d'une surface estimée à 300 m² environ, au prix de 1 500,00 €. La contenance exacte est à déterminer par un document d'arpentage.

20190408 – Achat d'un véhicule

La parole est donnée à Monsieur THOMAS : le véhicule FIAT Doblo de la commune est vieillissant et les réparations sont récurrentes et coûteuses. Il devient urgent de le remplacer. La proposition commerciale concerne un Kangoo Express essence avec diverses options et accessoires.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat d'un véhicule neuf de marque RENAULT type Kangoo Express Confort TCE 115 pour la somme de 15 764,36 € TTC ;

20190409 – Avenant au marché de travaux rue du chemin de fer à CHOIGNES

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires (présence de roche sur l'ensemble du chantier, des fouilles plus larges...) ont été nécessaires pour finaliser l'assainissement et la mise aux normes de la rue du chemin de fer. Un avenant doit être passé. Le montant de ces travaux supplémentaires est de 10 553,32 € HT. Le nouveau montant du marché est porté à 85 251,80 € HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les travaux supplémentaires à hauteur 10 553,32 € HT.

20190410 – Maître d'œuvre pour les travaux de voirie

La commune envisage des travaux de voirie :

- rue Paquis Haut : chaussée, trottoirs et des tampons ;
- création d'un chemin piétonnier (Voie Verte) le long de la voie de désenclavement aux Hautes Charrières en bicouche et pose d'une barrière en rondin avec piètement métallique.

Afin de superviser ces travaux, Madame le Maire propose de solliciter l'aide d'un maître d'œuvre. L'estimation des études s'élève à 3 400,00 € HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de prendre un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de voirie :

- rue les Paquis Haut : estimation de l'étude 1 700,00 € HT ;
- chemin piétonnier (voie verte) : estimation de l'étude 1 700,00 € HT.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section ZA n° 183 et n° 237 sise 9 rue Paquis Haut à CHOIGNES ;
- parcelle section A n° 52 sise « les 7 quartiers » et parcelle section ZI n° 108 sise route de Langres à CHOIGNES.

Pour les **élections européennes du dimanche 26 mai 2019**, et selon l'arrêté du 16/11/2018, seuls les **justificatifs d'identité** ci-dessous seront acceptés :

- la **CNI ou le passeport** en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans ;
- la **carte du combattant avec photographie** et délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
- le **permis de conduire en carton rose et le permis sécurisé** et conforme au format « Union Européenne » ;
- le **permis de chasser avec photographie** délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

La **société SIGEC** est venue de faire le point sur le matériel en location en mairie. Compte tenu des nouveaux besoins de la commune, la société propose deux produits pour le prix actuel :

- un photocopieur plus performant pour une durée de 21 trimestres ;
- un totem numérique pour les affichages obligatoires et d'information pour une durée de 10 trimestres.

Une discussion s'en suit sur le totem et l'impact de l'affichage numérique.

Information aux riverains rue Paquis Haut :

La commune va réaliser des travaux de voirie courant septembre 2019. Si les habitants du quartier ont des souhaits de travaux personnels (raccordement gaz, assainissement...), ils doivent impérativement les réaliser avant fin août 2019. Après cette date, aucune autorisation de travaux de voirie ne sera accordée pendant 5 ans.

Le lycée agricole Edgard Pisani commercialise du **jus de pommes**. Il s'agit d'un projet éducatif réalisé avec les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} technologique : étude du pommier, plantation, récolte, pressage du fruit et mise en bouteille. Projet à encourager !

Jeu des 1 000,00 €

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a inscrit la commune au jeu des 1 000,00 € avec France Inter.

Le jeu se déroulera le mardi 4 juin 2019 au lycée agricole, salle Edgar Pisani : les sélections se dérouleront de 18h30 à 20h00 et les enregistrements pour la radio de 20h00 à 21h00. Il y aura deux enregistrements « adultes » et un enregistrement « spécial jeunes ».

La **Commission Voirie** se réunira le 24 avril 2019 à 18h30 en mairie concernant :

- la réfection de la voirie aux Paquis Hauts,
- l'aménagement d'une voie verte entre les Hautes Charrières et les Archives Départementales.

Les **emplois d'été** débiteront :

- du 13 mai au 7 juin 2019 pour le 1^{er} saisonnier,
- du 17 juin au 12 juillet 2019 pour le 2nd saisonnier.

Date à retenir :

Commémoration du 8 mai

Rendez-vous aux monuments aux morts :

- à 11h00 à CHAMARANDES ;
- à 11h30 à CHOIGNES.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h45

Prochaine réunion de Conseil Municipal
Le mardi 28 mai 2019

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD